

Examen de mi-exercice des engagements en matière de service pour 2023

Dans le cadre de ses activités normales, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) procède à un examen annuel officiel de son [engagement en matière de service](#), ce qui suppose une évaluation complète de toutes ses normes de service et de tous ses échéanciers.

Cette année, en raison d'une augmentation importante et persistante du volume d'inscription, la CVMO a soumis certaines normes d'inscription à un examen de mi-exercice supplémentaire. Le présent document expose les résultats de cet examen.

Résultats de l'examen de mi-exercice

La CVMO a pris plusieurs mesures internes pour faire face à l'augmentation du volume d'inscriptions, mais le nombre d'inscriptions demeure sensiblement élevé. Par conséquent, elle continuera de prolonger l'échéancier pour les normes de service d'inscription qui s'appliquent aux demandes de nouvelles entreprises, aux représentants de courtier, aux représentants-conseils, aux représentants-conseils adjoints et aux chefs de la conformité. Elle réexaminera ces délais de service lors de l'examen annuel des engagements en matière de service de 2024.

Les tableaux ci-dessous mettent en **évidence les modifications** apportées pour les rendre plus clairs à la suite de l'examen de mi-exercice de la CVMO.

Documents d'inscription : Demandes de nouvelles entreprises

Description	Norme de service
Notre réponse à votre demande	6.2 Nous fournirons nos commentaires initiaux sur votre demande d'inscription d'entreprise dans les 45 ¹ jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts reçus).

¹ **À la suite de l'examen de mi-exercice par la CVMO, cette norme de service continue de se prolonger en raison de l'augmentation continue et considérable du nombre de demandes d'inscription. Cette norme de service sera évaluée de nouveau au cours du prochain examen annuel de la CVMO.** Cette norme de service continue de prévoir un délai prolongé et elle fera l'objet d'un examen en milieu d'année par la CVMO.

Description	Norme de service
<p>Communication de notre décision sur les demandes pour les demandes présentées par de nouvelles entreprises qui satisfont aux conditions prescrites²</p>	<p>6.3 Nous prendrons une décision à l'égard des demandes régulières et nous vous informerons dans les 120 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts réguliers reçus).</p> <p><i>Remarque : L'examen des demandes qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.</i></p>

Documents d'inscription : Représentants de courtier

Description	Norme de service
<p>Nouvelles demandes et demandes de réactivation qui satisfont aux conditions prescrites³ et qui ne font pas partie d'une demande présentée par une nouvelle entreprise</p>	<p>6.4 Nous prendrons une décision à l'égard des demandes régulières dans les 10¹ jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts réguliers reçus).</p> <p><i>Remarque : L'examen des demandes qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.</i></p>

² **Les demandes d'inscription des entreprises qui présentent une demande à la CVMO sont soumises à la présente norme de service, sous réserve des conditions suivantes :** ~~Vous n'êtes pas inscrit auprès d'un organisme d'autorégulation,~~ vous répondez à toutes nos questions en fournissant suffisamment de détails, vous avez satisfait à toutes les obligations réglementaires, il est certain que vous détenez les qualités requises pour être inscrit et vous répondez à temps à notre demande de renseignements. **Si vous désirez devenir membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements, votre demande d'inscription n'est pas assujettie à cette norme de service.**

³ **Les demandes d'inscription des particuliers qui présentent une demande à la CVMO sont soumises à la présente norme de service, sous réserve des conditions suivantes :** ~~Vous n'êtes pas inscrit auprès d'un organisme d'autorégulation,~~ vous répondez à toutes nos questions en fournissant suffisamment de détails, vous avez satisfait à toutes les obligations réglementaires, il est certain que vous détenez les qualités requises pour être inscrit et vous répondez à temps à notre demande de renseignements. **Si vous présentez une demande à titre de représentant de courtier ou de chef de la conformité d'une société de courtage en valeurs mobilières, la demande n'est pas assujettie à la présente norme de service lorsque la fonction d'inscription est déléguée à l'Organisme canadien de réglementation des investissements.**

Documents d'inscription : Représentants-conseils, représentants-conseils associés et agents de conformité principaux

Description	Norme de service
<p>Nouvelles demandes et demandes de réactivation qui satisfont aux conditions prescrites³ et qui ne font pas partie d'une demande présentée par une nouvelle entreprise</p>	<p>6.5 Nous prendrons une décision à l'égard des demandes régulières dans les 30¹ jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les dépôts réguliers reçus).</p> <p>Remarque : <i>L'examen des demandes qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.</i></p>